

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 90938

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les difficultés auxquelles font face certains Français établis hors de France et en particulier en Afrique du Sud, désireux d'obtenir de la part des autorités locales une reconnaissance de leur diplôme, notamment les diplômes d'ingénieur. En effet, il apparaît que la législation sud-africaine prévoit des procédures lourdes et complexes pour l'obtention d'un visa réservé aux individus dont la qualification est jugée rare en Afrique du sud. L'association des ingénieurs et scientifiques de France s'est déjà engagée pour faciliter cette procédure, en coopération avec les ingénieurs français établis sur place, mais il s'agit d'une première étape d'un long processus qui nécessite l'appui de notre Gouvernement. M. le député souhaiterait donc savoir si le Gouvernement est prêt à accorder son soutien à une telle démarche et ainsi favoriser l'insertion professionnelle des Français qui décident de s'établir à l'étranger.

Données clés

Auteur: M. Alain Marsaud

Circonscription: Français établis hors de France (10e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 90938 Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 novembre 2015, page 8121

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)